

CHARTRE ANTI-HARCELEMENT

(Ensemble des règles fondamentales)

1. La Philosophie de l'école

Tous les membres de l'École Européenne de Strasbourg considèrent que c'est un droit pour chacun de se sentir en sécurité à l'école et d'être protégé de toute humiliation ou agression.

Nous nous efforçons de garantir un environnement amical et sûr à l'ensemble de la communauté scolaire afin que les élèves puissent apprendre dans une atmosphère détendue. Le harcèlement est inacceptable.

Toute personne se sentant victime de harcèlement a le droit d'être protégé.

Cette charte fait partie de la politique anti-harcèlement de l'EES et s'intègre au règlement intérieur de l'école.

2. Définition du concept de harcèlement

Le harcèlement est la répétition sur une longue durée de petites agressions contre laquelle la victime ne parvient pas à se défendre.

Caractéristiques :

- La répétition d'actions négatives se déroule sur une longue durée.
- Les forces sont disproportionnées entre la (ou les) victime(s) et l'(ou les) les agresseur(s)
- La volonté de nuire est évidente

Manifestations :

- Moqueries, attribution de surnoms, rumeurs, coups, insultes, menaces, mise à l'écart.
- Propos et images véhiculés par les téléphones portables et les réseaux sociaux (cyber — harcèlement)

Protagonistes :

- victime(s),
- harceleurs(s),
- témoin(s) passif (s),
- complices (volontaires ou non). Les témoins qui ne réagissent pas sont des complices.

Repérage :

- baisse des résultats scolaires,
- isolement, repli sur soi,
- troubles du sommeil, de l'appétit,
- irritabilité, susceptibilité,
- perte de l'estime de soi,
- agressivité,
- absentéisme...

Sanctions :

Elles seront adaptées à la gravité de l'évènement et réfléchies avec la direction et l'équipe des enseignants. Par ailleurs les pratiques de harcèlement tombent sous le coup de la Loi.

3. L'environnement scolaire

Tous les adultes de l'école sont en position d'autorité et on attend d'eux qu'ils soient des modèles positifs : respectueux dans leur comportement et leur langage.

Ils garantissent activement un environnement scolaire agréable pour les élèves. Des limites fermes et des conséquences sont prévues par la communauté éducative face aux attitudes inacceptables.

4. Politique globale de prévention au sein de l'École Européenne de Strasbourg

Le climat de l'école doit être basé sur des valeurs de tolérance et de respect qui doivent transparaître dans toutes les activités scolaires.

Très régulièrement, les personnels responsables des enfants coordonnent leurs actions de prévention des violences scolaires et développent des outils éducatifs et pédagogiques.

Tels que :

- Littérature, albums,
- Jeux de rôle,
- discussions sur le thème de la violence scolaire au sein des heures de « Vie de classe »,
- Échanges lors des conseils des enfants à l'école primaire et du comité des élèves à l'école secondaire,
- Intervention de spécialistes (cyber harcèlement, Éducation à la sexualité, etc.)
- Informations aux parents, dans les instances internes de l'école, conférences, réunions,
- Groupe de parole (pour les élèves, les enseignants et les parents)
- Formation spécifique des enseignants, listes de ressources (internet et documentation)
- Mise en place d'une journée du « Vivre ensemble »
- Sorties communes, fêtes, projets inter sections, évènements culturels et sportifs contribuant à développer un sentiment d'appartenance, à fédérer les élèves.
- Association et collaboration des professeurs de religion et de morale.

Les actions concrètes seront rapportées lors des réunions institutionnelles : un point « prévention des violences scolaires » sera mis régulièrement à l'ordre du jour du Conseil d'éducation et du Comité des élèves.

5. Le rôle des parents

Il est attendu que les parents parlent avec leurs enfants de leur journée d'école. Il est important qu'un intérêt sincère soit porté aux évènements scolaires quotidiens.

Les enfants ont besoin de conseils et de valeurs: ils ont besoin d'entendre que la violence n'est pas une façon de résoudre les problèmes, qu'il est essentiel de respecter les autres et d'avoir une attitude amicale, tolérante et solidaire.

Si les parents suspectent que leur enfant est victime de harcèlement ou de violence à l'école il est important de contacter très rapidement le responsable de la classe et la direction de l'école.

Ils doivent être prêts à envisager que leur enfant soit lui-même dans une situation d'agresseur.

**CONTRE LA VIOLENCE SCOLAIRE, CHACUN EST
CONCERNE PAR LA PREVENTION ET LES ACTIONS**